

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, ANDRE Jean Paul, AVALLET Michèle, CARRION Adèle, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle,

Date de convocation : le 14 février 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

- Approbation du Compte administratif 2013
- Approbation du Compte de gestion 2013
- Affectation des résultats 2013
- Délibération pour les photocopies
- Délibération pour demande de subvention 3^{ème} tranche Chemin de la Martinière
- Délibération pour demande de subvention mur de l'école
- Travaux voirie, bâtiments
- Urbanisme
- Comptes-rendus des délégués
- Courriers reçus
- Questions diverses

Approbation du Compte administratif 2013

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, Conseiller Municipal, qui s'établit ainsi :

Primarette

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	406 735,10 €	508 590,56 €
Investissement	132 527,86 €	136 931,10 €

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité des membres présents, 13, le compte administratif du budget communal 2013.

Approbation du Compte de gestion 2013

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	239 637,48 €	567 224,00 €	806 861,48 €
Titres de recettes émis	136 931,10 €	508 590,56 €	645 521,66 €
Réductions de titres	0, 00 €	0, 00 €	0,00 €
Recettes nettes	136 931,10 €	508 590,56 €	645 521,66 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	239 637,48 €	567 224,00 €	806 861,48 €
Mandats émis	132 527,86 €	406 925,75 €	539 453,61 €
Annulations de mandats	0 €	190,65 €	190,65 €
Dépenses nettes	132 527,86 €	406 735,10 €	539 262,96 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	4 403,24 €	101 855,46 €	106 258,70 €
Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013, présenté par le receveur municipal,

Primairette

Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2013, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, Conseiller Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **Approuve** le compte de gestion de l'année 2013.

Affectation des résultats 2013

Au nom de la commission finances, Monsieur GAS Marcel, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2013 s'élève à **181 634.88 €**.

M. GAS Marcel propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de **74 934.64 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **106 700.24 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2013 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 février 2014,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de **74 934.64 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **106 700.24 €**.

Délibération pour les photocopies

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs pour les photocopies faites en mairie par les associations, à savoir :

		noir et blanc	couleur
A4	papier blanc (non fourni *)	0,08 €	0,16 €
	papier blanc (fourni)	0,06 €	0,12 €
	papier couleur (non fourni)	0,10 €	0,20 €
	papier couleur (fourni)	0,06 €	0,12 €
A3	papier blanc (non fourni)	0,15 €	0,30 €
	papier blanc (fourni)	0,12 €	0,24 €
N.B. = 1 copie recto-verso compte pour 2 copies			

*par le demandant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de Madame le Maire avec 13 voix pour et 1 absent (Jean-Paul ANDRE qui a du quitté la séance à 19h00 pour raison personnelle).

Primarette

Travaux de voirie, bâtiments

Voirie :

- 1) Les travaux programmés sur le Chemin Barral sont repoussés.
- 2) Réception de 3 courriers pour demande de réfection de chemins.
 - 1^{er} courrier : Quartier « Le Fouet »

9 résidents demandent le revêtement de la partie Primarettoise du Chemin de la Perraudière. (Tronçon de 250 mètres de long sur 2 mètres de large).

Le Conseil Municipal répond que c'est un chemin rural, que la commune continuera d'en assurer l'entretien et qu'en ce qui concerne sa réfection il faudra voir avec la prochaine mandature.

- 2^{ème} courrier : Chemin Rural des Châtaigniers

Un riverain demande le goudronnage de 130 mètres, particulièrement détériorés, de ce chemin qui accède à sa propriété.

Le Conseil Municipal prend la demande en compte et fera établir un devis mais pour ce qui est de la réalisation des travaux il faudra voir avec la nouvelle mandature.

- 3^{ème} courrier : Chemin Impasse du Terrier

Madame PANAYE (fille de Camille Chaudier) demande le reclassement de ce chemin en chemin rural. Aujourd'hui, une partie est rurale et l'autre privée. Son déclassement avait été opéré en 1968 et :

Le Conseil Municipal décide de répondre par la négative à cette demande.

Bâtiments :

- Cimetière : Proposition de poser un regard avec des grilles de récupération en fonte avec un tuyau pour éviter le ravinement des eaux pluviales et de prévoir une tranchée pour amener un point d'eau au bout du cimetière pour permettre l'arrosage.
- **Délibération pour demande de subvention 3^{ème} tranche Chemin de la Martinière**

Madame le Maire

Propose au Conseil Municipal de demander la subvention pour la 3^{ème} tranche des travaux Chemin de la Martinière.

Rappelle que par délibération du 21 juin 2012, le Conseil Municipal avait retenu le devis de l'entreprise BUFFIN pour effectuer les travaux. Le devis doit être réactualisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la demande de subvention
- **Charge** Madame le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Primarette

- **Délibération pour demande de subvention pour le mur de l'école**

Madame Le Maire :

Informe le Conseil Municipal de la nécessité de démolir le mur de l'école afin d'en construire un nouveau, d'une hauteur de 1.20 mètre avec un grillage au-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Demande** qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter le Conseil Général en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation territoriale.
- **Charge** Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour ces deux délibérations, le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le Maire avec 13 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul ANDRE qui a du quitter la séance à 19h00 pour raison personnelle).

En attendant le commencement des travaux, le mur a été sécurisé du côté cour de l'école ainsi que du côté jeu de boule.

Urbanisme

DP : FAURE Jean - Transformation d'un auvent en véranda

Comptes-rendus des délégués

Commission Bâtiment CCTB : informations données

- Accessibilité des bâtiments publics aux handicapés : 2 ans pour s'y conformer,
- Qualité de l'air dans les bâtiments publics pour les enfants : coût du contrôle 1500 € par bâtiment.

Commission voirie :

- Point sur les travaux d'investissement 2013
- Préparation du budget 2014
- Renouvellement des marchés d'entretien des chaussées et dépendances

Commission équipements sportifs :

- Point sur les équipements
- Appel d'offres Surveillance baignade Piscine
- Préparation demandes budget 2014

SEDI

- Vote du budget
- Cartographie des réseaux électriques en ligne (espace adhérent).

Courriers reçus et questions diverses

Primairette

Courrier du 28 janvier 2014 du cabinet d'avocat LEGITIMA sur des plaintes de M. BAERT pour les nuisances sonores de l'usine TENCATE. Comme il est demandé dans ce courrier, la commune fera passer le PLU. Le permis de construire a été accordé par la CCTB ; il lui revient donc de gérer ce problème.

Organisation du bureau de vote du 23 Mars

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 20h15
Le prochain Conseil aura lieu après la constitution de la nouvelle mandature.

Prímárette